

## COMPLEMENT DE JUSTIFICATIFS A TRANSMETTRE POUR VOTRE INSCRIPTION

Dans le cadre d'intervention relatif au financement des formations sanitaires et sociales par la Région Hauts-de-France applicable à compter de Septembre 2021 conformément à la Délibération n°2021.00093 du 4 Février 2021, l'Institut vous précise que :

La Région Hauts-de-France finance les parcours de formation des personnes répondant aux statuts suivants à la date de clôture des dossiers d'inscription aux épreuves de sélection.

STATUT	CONDITIONS	JUSTIFICATIFS A FOURNIR A L'INSTITUT	
<input type="checkbox"/> <b>Elève ou Étudiant</b>	<input type="checkbox"/> <b>Etre élève ou étudiant en poursuite d'études sans interruption</b> quel que soit le niveau de formation initiale (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant) :	Un certificat de scolarité N	
	<input type="checkbox"/> <b>Etre élève ou étudiant avec interruption de scolarité</b> quel que soit le niveau de formation initiale, à savoir	=> <i>Etre un jeune de moins de 26 ans ayant achevé sa formation initiale moins d'un an avant le démarrage de la formation, inscrit ou non à la Mission locale</i>	Un certificat de scolarité N-1
	=> <i>Etre élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation</i>	Un certificat de scolarité N-1 et une attestation De service Civique	
<input type="checkbox"/> <b>Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi, indemnisé ou Non par l'assurance chômage</b>	1. <input type="checkbox"/> <b>Sans contrat de travail ou avec un contrat de travail précaire (CDD, contrat d'intérim ...) jusqu'à l'entrée en formation</b>	Un justificatif de Pôle Emploi  Une copie du Contrat de travail  Une attestation sur l'honneur de mobilisation du CPF* (en page 3/3) et  La copie de vos droits au CPF (1)	
	2. <input type="checkbox"/> <b>Ayant un contrat de travail à condition que l'activité salariée ne fasse pas obstacle au bon déroulement de la formation et à l'atteinte de l'objectif.</b>	Un justificatif de Pôle Emploi  Une copie du Contrat de travail  Une attestation sur l'honneur de mobilisation du CPF* (en page 3/3) et la copie de vos droits au CPF (1)	
	3. <input type="checkbox"/> <b>Ayant démissionné d'un CDI uniquement dans le cadre de démissions légitimes</b> conformément à l'accord d'application relatif à l'assurance chômage en vigueur.  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les travailleurs indépendants répondant aux conditions d'indemnisation par le régime d'assurance chômage à compter du 01/11/2019</li> <li>• Les salariés employés dans le secteur privé</li> <li>• Les salariés employés dans le secteur public employant des salariés en CDI de droit privé.</li> </ul> <p><i>Sont exclus de ce dispositif : Les titulaires d'un CDD ou d'un contrat de mission ; Les agents de droit public, les fonctionnaires ; Les travailleurs non-salariés</i></p>	Un justificatif de Pôle Emploi  Une attestation sur l'honneur de mobilisation du CPF* (en page 3/3) et la copie de vos droits au CPF (1)	

\*CPF : Compte Personnel de Formation

(1) Veuillez-vous rendre sur le site <https://www.moncompteformation.gouv.fr>